



RESOLUTIONS

Sixth session

from 2 February to 11 March 1948

102 (VI). Surveys of world economic conditions and trends

*Resolution of 24 February 1948
(document E/696)*

The Economic and Social Council,

Taking note of the economic report entitled "Salient Features of the World Economic Situation—1945-1947",

Recommends that the Secretary-General take into consideration, in the preparation of future reports, the views expressed by members of the Council during the discussion of this matter at the sixth session, and

Draws the attention of Member Governments of the United Nations, of the Economic and Employment Commission, and of specialized agencies to the contents of the report, and to the discussion and the views expressed on this subject by members of the Council at the sixth session.

103 (VI). Co-ordinated action to meet the continuing world food crisis

*Resolution of 2 March 1948
(document E/733)*

The Economic and Social Council,

Having in mind the General Assembly resolution 45 (I) of 11 December 1946 on the "World shortage of cereals and other foodstuffs",

Taking note of the memoranda submitted by the FAO on co-ordinated action to meet the continuing world food crisis (documents E/613 and E/660),

Recalls, in regard to the distribution and allocation of scarce foodstuffs and products necessary for increased food production, the recommendations contained in General Assembly resolution 45 (I) of 11 December 1946;

Recommends that Member States give serious consideration to the continuing world food shortage and take measures individually and in co-operation with the FAO, and, where appropriate, with other international agencies and organizations of which they are members, to contribute to the solution of this problem;

Sixième session

du 2 février au 11 mars 1948

102 (VI). Etudes sur la situation et les tendances de l'économie mondiale

*Résolution du 24 février 1948
(document E/696)*

Le Conseil économique et social,

Prenant acte du rapport économique intitulé: "Principales caractéristiques de la situation économique du monde, 1945-1947",

Recommande au Secrétaire général de prendre en considération, pour la rédaction de ses rapports futurs, les opinions exprimées par les membres du Conseil au cours de la discussion de cette question lors de la sixième session; et

Attire l'attention des Etats Membres des Nations Unies, de la Commission des questions économiques et de l'emploi et des institutions spécialisées sur la teneur de ce rapport et sur les opinions exprimées sur cette question par les membres du Conseil au cours de la discussion de ce rapport lors de la sixième session.

103 (VI). Coordination des mesures destinées à remédier à la crise alimentaire mondiale

*Résolution du 2 mars 1948
(document E/733)*

Le Conseil économique et social,

Tenant compte de la résolution 45 (I), adoptée le 11 décembre 1946 par l'Assemblée générale, sur la "Pénurie mondiale des céréales et autres denrées alimentaires",

Prenant note des mémorandums remis par l'OAA sur la coordination des mesures destinées à remédier à la crise alimentaire mondiale (documents E/613 et E/660),

Rappelle les recommandations faites par l'Assemblée générale dans sa résolution 45 (I) du 11 décembre 1946 et relatives à la distribution et à la répartition des denrées alimentaires dont il y a pénurie et des produits nécessaires à l'augmentation de la production agricole;

Recommande aux Etats Membres de prendre en sérieuse considération la pénurie mondiale des denrées alimentaires et d'adopter, chacun pour sa part et en collaboration avec l'OAA ainsi que, le cas échéant, avec les autres institutions et organismes internationaux dont ils font partie, des mesures propres à faciliter la solution de ce problème;

Invites the specialized agencies concerned and the regional economic commissions, in consultation with the FAO, to study suitable measures to bring about an increase in food-production by the elimination of supply shortages such as those of oil, coal, steel, electricity, chemicals, which directly or indirectly affect the production of fertilizers, agricultural machinery and the availability of transport;

Requests the FAO to make a report to the seventh session of the Council on progress achieved in co-ordination of these studies, and

Requests the FAO to present a factual report to the first session of the Council following the 1948 annual Conference of FAO, on the measures which have been taken by Member States, regional commissions and the specialized agencies to alleviate the world food crisis, and to recommend specifically what further action might appropriately be taken in this field.

104 (VI). Employment

RESOLUTION OF THE UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND EMPLOYMENT

*Council resolution of 3 March 1948
(document E/757)*

The Economic and Social Council,

Taking note of the resolution unanimously adopted by the United Nations Conference on Trade and Employment on 4 February 1948,

Endorses the opinion of the Conference to the effect that the studies which have been initiated dealing with the achievement and maintenance of full and productive employment should be advanced as rapidly as possible, and that attention should be given now to methods of ensuring that high levels of employment and economic activity shall be maintained even when special factors of temporary duration now prevailing in many countries have ceased to operate;

Bearing in mind that, by virtue of its terms of reference and of the Council's resolution 26 (IV) of 28 March 1947, the Economic and Employment Commission is empowered to study problems relating to full employment,

Requests the Economic and Employment Commission to expedite the studies provided for in paragraph (c) of resolution 26 (IV) of 28 March 1947, taking into account the passage in the Conference's resolution dealing with these problems;

Requests the Secretary-General:

(a) To arrange with Members of the United Nations and, where practicable, with non-members, for the submission of information concerning action they are now taking to achieve or maintain full employment and economic stability and concerning any publicly available plans to prevent a future decline;

Invite les institutions spécialisées intéressées et les commissions économiques régionales à étudier, de concert avec l'OAA, les mesures propres à augmenter la production agricole en remédiant à l'insuffisance des ressources en produits tels que le pétrole, le charbon, l'acier, l'électricité et les produits chimiques, insuffisance qui affecte, directement ou indirectement, la production des engrais et des machines agricoles, ainsi que les possibilités de transport;

Invite l'OAA à faire rapport à la septième session du Conseil sur les progrès réalisés en matière de coordination de ces études, et

Invite l'OAA à présenter, à la première session du Conseil qui suivra la Conférence de 1948 de l'OAA, un rapport circonstancié indiquant les mesures prises par les Etats Membres, les commissions régionales et les institutions spécialisées en vue d'atténuer la crise alimentaire mondiale, et à faire des recommandations concrètes sur les autres mesures qu'il conviendrait de prendre dans ce domaine.

104 (VI). Emploi

RÉSOLUTION DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET L'EMPLOI

*Résolution du Conseil en date du 3 mars 1948
(document E/757)*

Le Conseil économique et social,

Prenant acte de la résolution adoptée à l'unanimité, le 4 février 1948, par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi,

Fait sienne l'opinion émise par la Conférence, selon laquelle il conviendrait de hâter autant que possible les études qui ont été entreprises au sujet de la réalisation et du maintien du plein emploi productif et de se préoccuper maintenant des méthodes propres à assurer le maintien de niveaux élevés de l'emploi et de l'activité économique, même si certains facteurs spéciaux de caractère temporaire, existant actuellement dans de nombreux pays, ont cessé de jouer;

N'oubliant pas qu'en vertu de son mandat et de la résolution du Conseil 26(IV), en date du 28 mars 1947, la Commission des questions économiques et de l'emploi est compétente pour étudier les problèmes concernant le plein emploi,

Invite la Commission des questions économiques et de l'emploi à accélérer les études prévues au paragraphe c) de la résolution 26(IV) du 28 mars 1947, en tenant compte du passage de la résolution de la Conférence qui a trait à ces problèmes;

Invite le Secrétaire général:

a) A prendre avec les Etats Membres des Nations Unies et, lorsque cela sera possible, avec les Etats non membres, les dispositions nécessaires pour que les dits Etats fournissent des renseignements sur les mesures qu'ils prennent actuellement pour réaliser ou maintenir le plein emploi et la stabilité économique, et sur les plans susceptibles d'être rendus publics, qu'ils ont pu élaborer pour empêcher un fléchissement ultérieur dans ce domaine;